



Rupture conventionnelle

Par Pog

Bonjour tout le monde,

Je vous explique un peu ma situation. Je suis employé en CDI et mon employeur supprime mon poste pour le délocaliser.

Mon employeur me demande donc d'accepter une rupture conventionnelle.

Demain j'aurai un entretien avec lui à ce sujet.

J'aimerais savoir quels sont mes droits?

Merci pour vos réponses

Par janus2

Bonjour,

Vous n'avez, bien entendu, aucune obligation d'accepter une rupture conventionnelle. Votre employeur, vu qu'il supprime votre poste, si aucun reclassement n'est possible, devrait procéder au licenciement économique.

Par Pog

Je lui ai proposé un licenciement économique mais il me dit que vu qu'il recrée le même poste dans une autre région que la mienne ce n'est pas possible vis à vis du droit du travail.

Je me sens complètement perdu :/

Par janus2

Votre employeur vous raconte n'importe quoi ou est incompetent...

Le licenciement économique est tout à fait possible dans votre cas, c'est même, comme je le disais, la procédure normale. Mais c'est plus contraignant pour l'employeur qu'une rupture conventionnelle qui l'arrangerait bien lui (et seulement lui). Pourquoi aussi ne vous demande-t-il pas tout simplement de démissionner ?

Par Henriri

Hello !

Même avis que Janus. Votre employeur cherche à vous influencer à son avantage (sans toutefois aller jusqu'à vous suggérer que la seule solution serait que vous démissionniez).

La seule limite Pog serait que vous soyez haut dans la l'organisation de l'entreprise et que votre contrat de travail comporte une clause de mobilité géographique. Mais si tel était le cas votre employeur l'aurait certainement utilisée.

A+